

Règlement du Jeu-Concours "Où Est Mon Fromage ?"

1. Organisateur du jeu-concours :

Le jeu-concours "Où Est Mon Fromage ?" est organisé par la Ville de Meulan, dont le siège est situé à 10 place Brigitte Gros 78250 Meulan-en-Yvelines, ci-après dénommée "l'Organisateur."

2. Période du jeu-concours :

Le jeu-concours commence le 3 octobre et se termine le 6 octobre à 15h.

3. Modalités de participation :

Pour participer au jeu-concours, les participants doivent respecter les étapes suivantes :

- Suivre à la page [VilledemeulanenYvelines](#)
- Liker la publication
- Inviter 3 personnes en commentaires
- Retrouver les 10 fromages cachés dans la zone.
- Entourer les fromages trouvés.
- Envoyer le visuel avec les fromages entourés en message privé
- Partager la publication en story (public) en identifiant le compte de la Ville de Meulan [[@VilledemeulanenYvelines](#)]
- Utiliser le hashtag #OùEstMonFromage dans la légende de votre story.

4. Prix :

10 participants gagnants qui réussiront à trouver, photographier et partager les 10 fromages cachés seront tirés au sort et remporteront des lots.

5. Conditions générales :

Le jeu-concours est ouvert à tous.

Le jeu-concours n'est pas affilié à Instagram et n'est en aucun cas sponsorisé, soutenu ou géré par Instagram.

Les participations ne doivent pas enfreindre les droits d'auteur ou les droits de propriété intellectuelle d'autrui.

L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier toute participation qui ne respecte pas ces règles.

Le nom des gagnants sera affiché sur une liste consultable à l'entrée de l'Hôtel de Ville, 10 place Brigitte Gros durant la période du Festival le 7 et 8 octobre 2023.

Les lots seront remis en main propre sur présentation d'un justificatif de possession du compte Instagram gagnant.

Les lots ne sont ni transférables ni échangeables contre de l'argent.

6. Confidentialité :

Les informations personnelles collectées dans le cadre du jeu-concours ne seront utilisées que pour l'administration du jeu-concours.

7. Droits de l'Organisateur :

L'Organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler le jeu-concours en cas de circonstances imprévues ou de force majeure.

8. Litiges :

Tout litige concernant ce jeu-concours sera soumis à la juridiction compétente conformément à la législation en vigueur.

En participant à ce jeu-concours, les participants acceptent de se conformer à ce règlement. L'Organisateur se réserve le droit de mettre fin ou de modifier les termes du jeu-concours à tout moment.